

Engrais Anti-mousse avec engrais d'origine naturelle 8 kg - AMOUBIO200 - 3167770216301

Référence : FDS_943_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 18/04/2023
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Engrais Anti-mousse avec engrais d'origine naturelle 8 kg - AMOUBIO200 - 3167770216301

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Herbicide avec action fertilisante
REACH PC27
Produits phytopharmaceutiques

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 :

Engrais Anti-mousse avec engrais d'origine naturelle 8 kg - AMOUBIO200 - 3167770216301

Référence : FDS_943_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 18/04/2023
Remplace les éditions précédentes

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH :

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases supplémentaires :

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

2.3 Autres dangers

Autres dangers non classés :

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

| Composant | |
|---|---|
| Sulfate de fer monohydrate (17375-41-6) | Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII |

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Engrais Anti-mousse avec engrais d'origine naturelle 8 kg - AMOUBIO200 - 3167770216301

Référence : FDS_943_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 18/04/2023
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : GR

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---------------------|--|-----------|--|
| sulfate de fer (II) | N° CAS: 17375-41-6 N° Index: 026-003-00-7 | >10 - <20 | Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Mettre au repos et au chaud. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si les troubles continuent, consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer puis laver la peau abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

Engrais Anti-mousse avec engrais d'origine naturelle 8 kg - AMOUBIO200 - 3167770216301

Référence : FDS_943_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 18/04/2023
Remplace les éditions précédentes

Premiers soins après ingestion : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. NE PAS faire vomir. Ne rien donner à boire à un sujet inconscient.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique. Aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Ne pas respirer les vapeurs.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Engrais Anti-mousse avec engrais d'origine naturelle 8 kg - AMOUBIO200 - 3167770216301

Référence : FDS_943_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 18/04/2023
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Evacuer la zone.
- Mesures antipoussières : Eviter toute formation de poussière.

6.1.2. Pour les secouristes

- Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
- Procédures d'urgence : Aérer la zone. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Eviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Endiguer et contenir l'épandage.
- Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Réduire à un minimum la production de poussières. Humidifiez la matière déversée avec de l'eau. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Bien nettoyer les surfaces souillées. Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure.
- Autres informations : Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7. Voir rubrique 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

Engrais Anti-mousse avec engrais d'origine naturelle 8 kg - AMOUBIO200 - 3167770216301

Référence : FDS_943_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 18/04/2023
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les poussières. Eviter toute formation de poussière. La poussière peut créer un mélange explosif avec l'air.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker à sec. Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Protéger de l'humidité.

Informations sur le stockage en commun : Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenez compte des instructions sur l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Engrais Anti-mousse avec engrais d'origine naturelle 8 kg - AMOUBIO200 - 3167770216301

Référence : FDS_943_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 18/04/2023
Remplace les éditions précédentes

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

| | |
|--|---|
| FDS_943_N | |
| France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle | |
| VME (OEL TWA) | 7 mg/m ³ (fraction inhalable) 3,5 mg/m ³ (fraction alvéolaire) |
| Remarque | Valeurs réglementaires contraignantes |
| Référence réglementaire | Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016; Décret n° 2021-1763) |

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

Engrais Anti-mousse avec engrais d'origine naturelle 8 kg - AMOUBIO200 - 3167770216301

Référence : FDS_943_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 18/04/2023
Remplace les éditions précédentes

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés :

Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières.

8.2.2. Equipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle :

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle :



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire :

Éviter le contact avec les yeux. Lunettes de sécurité

| Protection oculaire | | | |
|----------------------|---------------------|----------------------------|--------|
| Type | Champ d'application | Caractéristiques | Norme |
| Lunettes de sécurité | | avec protections latérales | EN 166 |

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps :

Éviter le contact avec la peau. Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

Protection des mains :

Gants de protection. Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement après manipulation et avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Engrais Anti-mousse avec engrais d'origine naturelle 8 kg - AMOUBIO200 - 3167770216301

Référence : FDS_943_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 18/04/2023
Remplace les éditions précédentes

| Protection des mains | | | | | |
|----------------------|--------------------------|-------------------|----------------|-------------|------------|
| Type | Matériau | Perméation | Epaisseur (mm) | Pénétration | Norme |
| | Caoutchouc nitrile (NBR) | 6 (> 480 minutes) | > 0,4 | | EN ISO 374 |

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

| Protection des voies respiratoires | | | |
|---|----------------|-----------|--------|
| Appareil | Type de filtre | Condition | Norme |
| Appareil de protection respiratoire filtrant anti-particule | Type P2 | | EN 143 |

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas appliquer le produit si de la pluie est annoncée dans les 24 heures. Évitez tout transfert vers d'autres zones du fait de courants d'air (dérive).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------|--------------------|
| Etat physique | : Solide |
| Couleur | : brun. |
| Apparence | : Solide granulé. |
| Odeur | : caractéristique. |
| Seuil olfactif | : Pas disponible |

Engrais Anti-mousse avec engrais d'origine naturelle 8 kg - AMOUBIO200 - 3167770216301

Référence : FDS_943_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 18/04/2023
Remplace les éditions précédentes

| | |
|--|---|
| Point de fusion | : Pas disponible |
| Point de congélation | : Non applicable |
| Point d'ébullition | : Pas disponible |
| Inflammabilité | : Pas facilement inflammable |
| Propriétés explosives | : Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. |
| Propriétés comburantes | : Non oxydant. |
| Limites d'explosivité | : Non applicable |
| Limite inférieure d'explosion | : Non applicable |
| Limite supérieure d'explosion | : Non applicable |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Température d'auto-inflammation | : 312 °C |
| Température de décomposition | : Pas disponible |
| pH | : 4,5 – 5,5 (1%) |
| pH solution | : Pas disponible |
| Viscosité, cinématique | : Non applicable |
| Solubilité | : Soluble dans l'eau. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible |
| Pression de vapeur | : Pas disponible |
| Pression de vapeur à 50 °C | : Pas disponible |
| Masse volumique | : Pas disponible |
| Densité relative | : 0,7 – 0,8 |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Non applicable |
| Taille d'une particule | : Pas disponible |
| Distribution granulométrique | : 41,4 % (2 mm) |
| Forme de particule | : Pas disponible |
| Ratio d'aspect d'une particule | : Pas disponible |
| État d'agrégation des particules | : Pas disponible |

Engrais Anti-mousse avec engrais d'origine naturelle 8 kg - AMOUBIO200 - 3167770216301

Référence : FDS_943_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 18/04/2023
Remplace les éditions précédentes

État d'agglomération des particules : Pas disponible

Surface spécifique d'une particule : Pas disponible

Empoussiéragement des particules : Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7). Eviter toute formation de poussière.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Acides forts. Nitrate d'ammonium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La combustion produit des gaz toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

TOXICITÉ AIGUË (ORALE) : Non classé

Engrais Anti-mousse avec engrais d'origine naturelle 8 kg - AMOUBIO200 - 3167770216301

Référence : FDS_943_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 18/04/2023
Remplace les éditions précédentes

TOXICITÉ AIGUË (CUTANÉE) : Non classé

TOXICITÉ AIGUË (INHALATION) : Non classé

| sulfate de fer (II) (17375-41-6) | |
|--|---|
| ETA CLP (voie orale) | 500 mg/kg de poids corporel |
| DL50 orale rat | 319 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | > 2000 mg/kg |
| CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard) | > 1,1 mg/l/4h (Les données se rapportent à sulfate de fer (III) heptahydraté) |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé (lapin. (méthode OCDE 404))

pH: 4,5 – 5,5 (1%)

| sulfate de fer (II) (17375-41-6) | |
|---|------------|
| pH | 3,7 (10 %) |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux. (lapin. (méthode OCDE 405))

pH: 4,5 – 5,5 (1%)

| sulfate de fer (II) (17375-41-6) | |
|---|------------|
| pH | 3,7 (10 %) |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé (N'a pas d'effet sensibilisant. souris. (méthode OCDE 429))

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Engrais Anti-mousse avec engrais d'origine naturelle 8 kg - AMOUBIO200 - 3167770216301

Référence : FDS_943_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 18/04/2023
Remplace les éditions précédentes

Cancérogénicité

Non classé

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé

Danger par aspiration

Non classé

| | |
|---|-------------------------|
| sulfate de fer (II) (17375-41-6) | |
| Viscosité, cinématique | Non applicable (solide) |

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Ecologie – général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Non rapidement dégradable

Engrais Anti-mousse avec engrais d'origine naturelle 8 kg - AMOUBIO200 - 3167770216301

Référence : FDS_943_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 18/04/2023
Remplace les éditions précédentes

| sulfate de fer (II) (17375-41-6) | |
|---|--|
| CL50 - Poisson [1] | 0,41 – 1,75 mg/l <i>Salvelinus fontinalis</i> , 96 h |
| CE50 - Crustacés [1] | 152 mg/l <i>Daphnia magna</i> , 48 h |

12.2. Persistance et dégradabilité

| sulfate de fer (II) (17375-41-6) | |
|---|------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Non spécifiquement concerné. |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| sulfate de fer (II) (17375-41-6) | |
|--|--|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | -0,37 |
| Potentiel de bioaccumulation | Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation. |

12.4. Mobilité dans le sol

| sulfate de fer (II) (17375-41-6) | |
|---|---|
| Ecologie - sol | Biodégradabilité dans le sol: aucun renseignement disponible. |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| Mélange |
|---|
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII |
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII |

Engrais Anti-mousse avec engrais d'origine naturelle 8 kg - AMOUBIO200 - 3167770216301

Référence : FDS_943_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 18/04/2023
Remplace les éditions précédentes

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Manipuler récipients vides non nettoyés comme les pleins. Ne pas mélanger à d'autres déchets. Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non applicable
N° ONU (IMDG) : Non applicable
N° ONU (IATA) : Non applicable
N° ONU (ADN) : Non applicable
N° ONU (RID) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : NON APPLICABLE
Désignation officielle de transport (IMDG) : NON APPLICABLE
Désignation officielle de transport (IATA) : NON APPLICABLE
Désignation officielle de transport (ADN) : NON APPLICABLE
Désignation officielle de transport (RID) : NON APPLICABLE

Engrais Anti-mousse avec engrais d'origine naturelle 8 kg - AMOUBIO200 - 3167770216301

Référence : FDS_943_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 18/04/2023
Remplace les éditions précédentes

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Informations concernant la manipulation, voir rubrique 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination, voir rubrique 13.

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

Engrais Anti-mousse avec engrais d'origine naturelle 8 kg - AMOUBIO200 - 3167770216301

Référence : FDS_943_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 18/04/2023
Remplace les éditions précédentes

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

| Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH): | | |
|---|----------------|---|
| Code de référence | Applicable sur | Titre de l'entrée ou description |
| 3(b) | FDS_943_N | Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10 |

- Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
- Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants
- Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs
- Ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement CE 273/2004 sur les précurseurs de drogues)

Rubrique ICPE : Non concerné

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

Engrais Anti-mousse avec engrais d'origine naturelle 8 kg - AMOUBIO200 - 3167770216301

Référence : FDS_943_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 18/04/2023
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 16: Autres informations

| Abréviations et acronymes: | |
|----------------------------|---|
| N° CAS | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service |
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route |
| CE50 | Concentration médiane effective |
| CIRC | Centre international de recherche sur le cancer |
| CL50 | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane) |
| CLP | Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008 |
| COV | Composés organiques volatiles |
| DBO | Demande biochimique en oxygène (DBO) |
| DCO | Demande chimique en oxygène (DCO) |
| DMEL | Dose dérivée avec effet minimum |
| DNEL | Dose dérivée sans effet |
| DThO | Besoin théorique en oxygène (BThO) |
| EN | Norme européenne |
| ETA | Estimation de la toxicité aiguë |
| FBC | Facteur de bioconcentration |
| FDS | Fiche de Données de Sécurité |
| IATA | Association internationale du transport aérien |
| IMDG | Code maritime international des marchandises dangereuses |
| LD50 | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) |
| LOAEL | Dose minimale avec effet nocif observé |
| N.S.A. | Non spécifié ailleurs |
| N° CE | Numéro de la Communauté européenne |
| NOAEC | Concentration sans effet nocif observé |
| NOAEL | Dose sans effet nocif observé |
| NOEC | Concentration sans effet observé |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| PBT | Persistant, bioaccumulable et toxique |
| PNEC | Concentration(s) prédite(s) sans effet |
| R&Ds | «recherche et développement scientifiques»: toute activité d'expérimentation scientifique, d'analyse ou de recherche chimique exercée dans des conditions contrôlées et portant sur des quantités inférieures à 1 tonne par an. |
| REACH | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006 |

Engrais Anti-mousse avec engrais d'origine naturelle 8 kg - AMOUBIO200 - 3167770216301

Référence : FDS_943_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 18/04/2023
Remplace les éditions précédentes

| | |
|-------|---|
| RID | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| STOT | Toxicité spécifique pour certains organes cibles |
| STP | Station d'épuration |
| TLM | Tolérance limite médiane |
| TRGS | Prescriptions techniques pour les substance dangereuses |
| VLB | Valeur limite biologique |
| VLE | Limite d'exposition professionnelle |
| VLIEP | Valeur limite indicative d'exposition professionnelle |
| vPvB | Très persistant et très bioaccumulable |
| WGK | Classe de pollution des eaux |

| Texte intégral de H- et EUH: | |
|-------------------------------|--|
| Acute Tox. 4 (par voie orale) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 |
| EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 |

| La classification et la procédure employées pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]: | | |
|--|------|--|
| Eye Dam. 1 | H318 | |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.